

L'INFORMATION *eau*

La feuille d'information sur l'eau potable

2018



SIAEP du BLAGOUR

Extrait du rapport annuel 2018
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de CUZANCE

TERRITOIRE

2 400 habitants

Le service d'eau potable du SiaeP du Blagour regroupe les communes de : Borreze, Cazillac, Cuzance, Gignac et Lachapelle-Auzac.

La commune de Souillac est partiellement desservie.

La population desservie est de 2 400 **habitants**.



6 communes desservies

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **1 989 abonnés** (+0,56 % par rapport à 2017).



PRODUCTION

4 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
2 Captages ont fourni 528 333 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 322 m³ :

- Le SIAEP des Causses de Terrasson (24) a fourni 194 m³,
- Le syndicat de Sarrazac - Cressensac a fourni 128 m³.



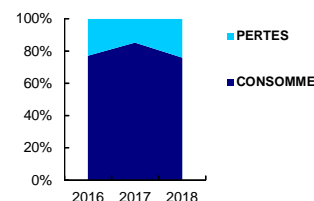
DISTRIBUTION

Un réseau de 244 km
265 882 m³ consommés

En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 265 882 m³ (+0,14 % par rapport à 2017) soit en moyenne **304 litres par habitant et par jour**. Par ailleurs, un volume total de 113 201 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 75,8 %** en 2018 (il était de 85,3 % en 2017).

Le taux de renouvellement du réseau est de 1,4 %.



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est entamée.



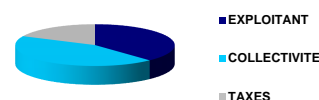
PRIX

335,03 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 335,03 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,79 €/m³, **en hausse de 1 % par rapport à 2018**.

Sur ce montant, 38 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 44 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.



Répartition des montants collectés